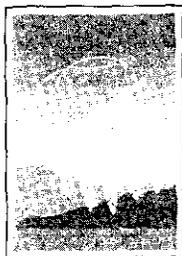

ACTES DE LA COMMISSION DES REVENDICATIONS DES INDIENS

UNE PUBLICATION DE

**LA COMMISSION DES REVENDICATIONS
DES INDIENS**



[1995] 3 ACRI

COPRÉSIDENTS

Daniel J. Bellegarde
James Prentice, c.r.

COMMISSAIRES

Roger J. Augustine
Carole T. Corcoran
Aurélien Gill

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1995

En vente au Canada chez

votre librairie locale

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue RC12-1-1995

ISSN 1195-3586

La publication *Les Actes de la Commission des revendications des Indiens* est une série continue de rapports officiels, accompagnés à l'occasion de documents historiques et reliés aux revendications, publiée par la Commission des revendications des Indiens (Canada).

Pour des renseignements au sujet des abonnements, de copies supplémentaires ou pour obtenir l'édition anglaise, *The Indian Claims Commission Proceedings*, veuillez vous adresser à

Directrice des Communications

Commission des revendications des Indiens

427 ouest, ave. Laurier

C.P. 1750, Succursale «B»

Ottawa (Ontario) K1P 1A2

Téléphone : (613) 943-2737

Télécopieur : (613) 943-0157

TABLE DES MATIÈRES

Lettre des coprésidents

v

Abréviations

vii

RAPPORTS

Enquête concernant les Denesulines d'Athabasca
Revendication soumise par les Premières Nations de Fond-du-Lac,
de Lac-la-Hache et du lac Noir

3

Enquête concernant la bande Lax Kw'alaams
Revendication soumise par la bande Lax Kw'alaams

107

Enquête relative à la revendication soumise
par les Young Chipeewayan
Revendication à l'égard de la réserve indienne n^o 107
de Stoney Knoll

189

Enquête relative aux Micmacs de Gesgapegiag
Revendication à l'égard de l'île du Cheval

271

Enquête relative aux Chippewas de la Thames
Revendication territoriale de Muncey

305

RÉPONSES

Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
à James Prentice et Daniel Bellegarde, coprésidents,
Commission des revendications des Indiens, le 2 mars 1995
341

Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et
du Nord canadien, à Daniel J. Bellegarde, commissaire,
Commission des revendications des Indiens, le 23 février 1995
343

Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
à Dan Bellegarde et Jim Prentice, coprésidents,
Commission des revendications des Indiens, le 1^{er} mars 1995
345

LES COMMISSAIRES

347

LETTRE DES COPRÉSIDENTS

Au nom des commissaires et des membres du personnel de la Commission, nous sommes heureux de présenter le troisième volume des *Actes de la Commission des revendications des Indiens*. Ce volume regroupe cinq rapports, dont trois font suite à une enquête. Le premier porte sur la revendication soumise par les Premières Nations de Fond-du-Lac, de Lac-la-Hache et du lac Noir, dans le nord de la Saskatchewan (désignées collectivement sous le nom de «Denesųłinés d'Athabasca») à l'égard de leurs droits au nord du 60^e parallèle. Ce rapport a été rendu public en décembre 1993.

Publié en juin 1994, le deuxième rapport rend compte de l'enquête menée à la demande de la bande Lax Kw'alaams sur les critères de compensation prévus dans la Politique canadienne des revendications particulières et sur le bien-fondé de la cession absolue exigée par le gouvernement du Canada à titre de condition au règlement de la revendication soumise par la bande.

Publié en décembre 1994, le troisième rapport d'enquête porte sur le rejet de la revendication de la bande Young Chipeewayan à l'égard de la réserve indienne n^o 107 de Stoney Knoll.

Les deux derniers rapports que regroupe ce volume des *Actes* portent sur la revendication qu'ont soumise les Micmacs de Gesgapegiag à l'égard de l'île du Cheval, sur la rivière Cascapédia, au Québec, et sur celle qu'ont présentée les Chippewas de la Thames concernant le village de Muncey, dans le sud de l'Ontario. Ces deux revendications, fondées sur des événements survenus bien avant la Confédération, montrent à quel point les séances de planification de la Commission favorisent la discussion et permettent de dissiper les malentendus. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, il n'a pas été nécessaire de procéder à une enquête officielle. La Commission a été en mesure de publier les rapports de ses travaux à l'égard de ces deux revendications en décembre 1994. Nous avons ajouté au rapport concernant les Chippewas de la Thames un préambule faisant état des derniers développements dans ce dossier.

Dans la partie intitulée *Réponses*, nous sommes heureux de pouvoir reproduire la lettre que M. Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, nous a adressée le 3 mars 1995 en réponse à notre rapport d'enquête sur les revendications soumises par les Premières Nations de Cold Lake et la Nation crie de Canoe Lake concernant le polygone de tir aérien de Primrose Lake. Rendu public au mois d'août 1993, ce rapport a été réédité dans le premier volume des

Actes paru en 1994. Dans sa réponse, le gouvernement du Canada accepte d'engager des négociations en vue de verser une compensation aux deux Premières Nations concernées. Même s'il ne se reconnaît pas d'obligation légale, nous sommes encouragés par le fait qu'il admet une responsabilité morale et que justice pourra enfin être rendue, en partie, après une si longue attente.

On trouvera, en outre, une lettre du Ministre faisant suite au rapport d'enquête sur les Young Chipeewayan, et une seconde faisant suite aux rapports relatifs aux revendications des Micmacs de Gesgapegiag et des Chippewas de la Thames.

Daniel J. Bellegarde,
coprésident

P.E. James Prentice, c.r.,
coprésident

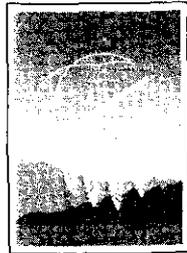
ABRÉVIATIONS

ABC	Association du Barreau canadien
ACRI	Actes de la Commission des revendications des Indiens
AIIA	Association des Iroquois et des Indiens alliés
AN	Archives nationales du Canada
ANQ	Archives nationales du Québec
APN	Assemblée des Premières Nations
APO	Archives publiques de l'Ontario
BCCA	British Columbia Court of Appeal
BCJ	British Columbia Judgments
BCSC	British Columbia Supreme Court
BRA	Bureau des revendications des autochtones
CA	Cour d'appel
CAF	Cour d'appel fédérale
Can. J. Law & Jur.	Canadian Journal of Law and Jurisprudence
CCC	Canadian Criminal Cases
CIO	Commission sur les Indiens de l'Ontario
CNLC	Canadian Native Law Cases
CNLR	Canadian Native Law Reporter
CRI	Commission des revendications des Indiens
CSC	Cour suprême du Canada
DLR	Dominion Law Reports
LRC	Lois révisées du Canada
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MRN	Ministère des Richesses naturelles (Ontario)
OR	Ontario Reports

ABRÉVIATIONS

R. du B. can.	Revue du Barreau canadien
RCS	Recueil des arrêts de la Cour suprême
TARR	Treaty and Aboriginal Rights Research Centre
UOI	Union of Ontario Indians
WWR	Western Weekly Reports

RAPPORTS



Enquête concernant les Denesulines d'Athabasca
Revendication soumise par les Premières Nations de Fond-du-Lac,
de Lac-la-Hache et du lac Noir

3

Enquête concernant la bande Lax Kw'alaams
Revendication soumise par la bande Lax Kw'alaams

107

Enquête relative à la revendication soumise
par les Young Chipeewyan
Revendication à l'égard de la réserve indienne n° 107
de Stoney Knoll

189

Enquête relative aux Micmacs de Gesgapegiag
Revendication à l'égard de l'île du Cheval

271

Enquête relative aux Chippewas de la Thames
Revendication territoriale de Muncey

305

**COMMISSION DES REVENDICATIONS
DES INDIENS**

**ENQUÊTE RELATIVE AUX DENESULINES D'ATHABASCA
concernant les revendications des Premières Nations de
Fond du Lac, Black Lake et Hatchet Lake**

COMITÉ

Harry S. LaForme, Commissaire en chef
Carole Corcoran, Commissaire
Carol Dutcheshen, Commissaire

AVOCATS

Représentant les Premières Nations Denesulines d'Athabasca
David Knoll / David Gerecke

Représentant le gouvernement du Canada
Robert Winogron / François Daigle

Représentant la Commission des revendications des Indiens
Robert F. Reid, c.r. / William Henderson
Kim Fullerton / Ron S. Maurice

LE 21 DÉCEMBRE 1993

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE 7

PARTIE I LE MANDAT DE LA COMMISSION ET LA POLITIQUE DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES 14

- Le mandat de la Commission des revendications des Indiens 14
- Un mandat supplémentaire 16
- La politique des revendications particulières 17
- La question de «l'obligation légale» 17

PARTIE II QUESTIONS EN JEU 19

PARTIE III TERRITOIRE VISÉ PAR LA REVENDICATION 21

- Les requérants 21
- Description du territoire 21

PARTIE IV L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION SUR LA REVENDICATION 25

- L'utilisation et l'occupation des terres par les Deneşuċinés d'Athabasca 25
- Le traité n° 8 29
 - Contexte 29
 - Les dispositions pertinentes du traité n° 8 31
 - La négociation du traité et les garanties orales 32
- Le traité n° 10 37
 - Contexte 37
 - Les dispositions pertinentes du traité n° 10 38
 - La négociation du traité et les garanties orales 39
- La conduite des parties après la signature des traités 42
 - La réglementation de la chasse et du piégeage 42
 - La création des réserves 46
 - La position fédérale sur les droits de chasse et de pêche 49

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE V ANALYSE ET CONCLUSIONS 50
Principes d'interprétation des traités 50
La politique des revendications particulières 51
Première question : La portée géographique des traités nos 8 et 10 54
Deuxième question : Les droits de chasse et de pêche au-delà
des limites des traités 57
Le texte des traités 57
La preuve historique pertinente 61
 Conduite des parties avant les traités 61
 Conduite des parties après les traités 62
Troisième question : Le Canada a-t-il une obligation légale? 66
 Manquement à une obligation légale 67
 La politique exige-t-elle un dédommagement? 69
 Les requérants demandent-ils un recours déclaratoire? 72

PARTIE VI CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS 74
Recommandation I 75
Recommandation II 78

ANNEXES

A Enquête sur les droits de chasse et de pêche conférés par traité et
revendiqués par les Denesulines d'Athabasca
 Décision sur la contestation du gouvernement du Canada 79
B Enquête sur les Denesulines d'Athabasca 88
C Procédure suivie lors de l'enquête sur les Denesulines d'Athabasca 90
D Traité n° 8 91
E Traité n° 10 101

CARTES

1 Territoire visé par la revendication des Denesulines d'Athabasca 22
2 Territoire du permis frontalier A 47
